

## Agenda

Prochain Cnas :

4 avril 2023 : Arrêt des comptes

Dates limites d'inscription :

### • RETRAITÉS

10 mars - Conférence de la Place des Pyramides à la Place de Vendôme

13 mars - Exposition Manet-Degas

Prochaine randonnée : 21 mars

### • VACANCES

13 mars - Autres séjours

### • SPORTS

1 mars - Maroc en VTT

### • LOISIRS-CULTURE

31 mars - Week-end à Málaga

## Édito

## Secteur Sports



Le Caes met en place, à l'initiative du secteur Sports et du secteur Clas, une nouvelle subvention qui vous permettra à vous, agents, votre conjoint et vos enfants à charge de 21 à 26 ans, de bénéficier d'une subvention pour vos activités sportives, culturelles et de loisirs.

Cette subvention est destinée à prendre en charge une partie des frais d'une (ou plusieurs) activité(s) sportive(s), culturelle(s) ou de loisir(s) pratiquée(s) dans des clubs, mairies, collectivités, associations etc., de façon régulière à l'année. Elle concerne toutes les activités sportives, culturelles ou de loisirs à l'exception des activités diplômantes ou des formations en ligne, du coaching sportif individuel, des activités de bien-être ou de sophrologie, la chasse ou la pêche.

Le plafond est de 250 € par an et par personne et la subvention est calculée d'après le taux standard 10-60 % (le plafond pourra être ajusté à la baisse en fonction du nombre de demandes afin de rester dans l'enveloppe budgétaire allouée).

La date limite d'inscription est fixée au 30 septembre 2023, les dossiers pouvant être complétés (facture..) avant le 15 novembre 2023. Vos dossiers seront à envoyer à l'adresse suivante : [subvention-slc.caes@inserm.fr](mailto:subvention-slc.caes@inserm.fr).

Cette nouvelle subvention se substitue à celle que vous pouviez obtenir au niveau de vos Clas d'appartenance (les subventions individuelles a posteriori) mais également celle que vous ou votre conjoint pouviez avoir via l'achat de coupons sport ANCV.

Cette nouvelle mesure veut simplifier et accroître vos possibilités de subventionnement et vous apportera de nombreux avantages :

- un seul interlocuteur pour vos demandes, c'est-à-dire le Caes d'où moins de confusion.
- un même traitement, c'est-à-dire un même plafond et un même taux de subvention pour tous, quel que soit le Clas d'appartenance.
- la prise en compte de votre conjoint et de vos enfants de plus de 21 ans et jusqu'à 26 ans à charge.
- gain de temps pour les responsables Clas avec l'arrêt du calcul de la subvention individuelle a posteriori, processus essentiellement administratif et chronophage.

Nous espérons que vous serez nombreux à pouvoir utiliser cette nouvelle disposition qui nous semble apporter une meilleure réponse à vos attentes.

Olivier Lefebvre  
Responsable du secteur Sports

## Actualités

### Élections Caes Inserm

À l'occasion des élections au Conseil d'Administration du Caes Inserm, nous avons mis à votre disposition une rubrique « Élections des administrateurs du Caes ».

Vous y trouverez toutes les informations concernant ces élections.

Vous pouvez également trouver ces informations sur le site Inserm Pro > L'Institut > Instances et élections > Comité d'action et d'entraide sociale.

## Votes du Cnas de février

Les élus du Cnas ont voté :

- La suspension du plafond annuel de subvention pour 2023.
- Le catalogue été 2023 pour le secteur Jeunesse.
- Un week-end à Málaga prévu en décembre pour le secteur Loisirs-Culture.
- Une nouvelle subvention Sports, Loisirs et Culture à l'année proposée par le Secteur Clas et Sports.
- La poursuite de l'étude de l'achat d'un nouveau mobile home pour le secteur Vacances.
- Le budget du Caes pour 2023 de 2 450 008 €.

# Secteur Loisirs-Culture

## Week-end à Málaga 3 jours et 2 nuits du 2 au 4 décembre 2023

### Programme

#### Jour 1

Départ de Paris Charles de Gaulle, décollage à 9h30 à destination de Málaga, arrivée vers 12h.

Arrivée en fin de matinée et déjeuner au restaurant et installation à l'hôtel. Visite du centre historique avec votre accompagnateur, puis temps libre en fin de journée pour profiter du marché de Noël et des animations de la ville. Soirée et dîner libre, nuit à l'hôtel

#### Jour 2

Petit-déjeuner. Matinée libre puis rendez-vous pour un déjeuner sur les hauteurs de Málaga, trajet aller en bus privé. Après le déjeuner, descente vers le cœur historique de la ville, votre accompagnateur vous guidera au travers d'une découverte de l'Alcazaba et de ses superbes jardins, un cheminement qui vous conduira, en pente douce, de cette imposante forteresse vers le centre historique de la ville.

En début de soirée, rendez-vous devant la Manquita, pour vous emmener dîner au « Pimpi », le restaurant d'Antonio Banderas ! Entre le charme du lieu et son ambiance, la soirée devrait vous laisser quelques souvenirs... Nuit à l'hôtel.

#### Jour 3

Petit-déjeuner. Visite guidée du Musée Picasso qui abrite quelques 200 œuvres provenant de la collection privée de deux membres de sa famille.

Déjeuner et temps libre pour profiter de vos dernières heures sur place. Rendez-vous dans le hall de l'hôtel vers 16h pour votre transfert vers l'aéroport. Arrivée à Paris à 21h30.

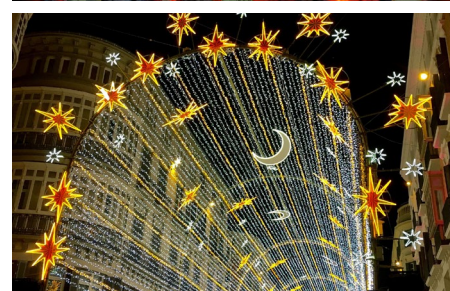
Prix : 620 €/personne  
sur une base de 30 personnes.  
Taux de subvention standard 10-60 %

**Ce tarif comprend :** le vol aller-retour Paris Málaga, l'hébergement en chambre double dans le centre-ville (hôtel 3\*), les petits-déjeuners des jours 2 et 3, la taxe de séjour, le déjeuner du jour 1 et 2, le dîner du jour 2, les visites guidées et accompagnées mentionnées au programme, les transferts en bus privé, l'assurance annulation, les services d'un accompagnateur de Paris à Paris.

**Ce tarif ne comprend pas :** le supplément single 150 € pour les 2 nuits (non subventionné).

**Formalités :** Passeport ou carte d'identité en cours de validité.

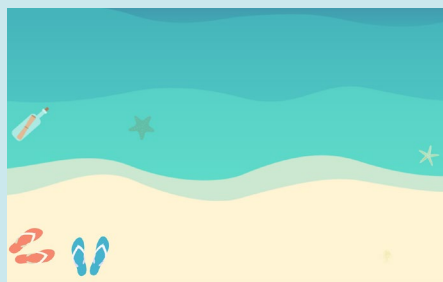
Une permanence informations touristiques est proposée par votre accompagnateur les matins des jours 2 et 3 de 8h à 9h30 pour vous conseiller sur votre temps libre.



Date limite d'inscription :  
31 mars

Retrouvez toutes ces informations et d'autres sur notre site web du Caes, rubrique Loisirs-Culture ou écrivez-nous à [loisirs-culture.caes@inserm.fr](mailto:loisirs-culture.caes@inserm.fr)

## Vacances : Catalogue Été 2023



N'oubliez pas de choisir votre destination pour cet été ! La France ou l'étranger, en séjour club, pension complète ou demi pension. [Consultez dès maintenant notre catalogue en ligne.](#)

Dates limite d'inscription : 13 mars

### Billetterie en ligne : [billetteriecaes.fr](http://billetteriecaes.fr)

Identifiant : Matricule Inserm (8 chiffres)

Mot de passe (première connexion) : Il vous a été envoyé par mail le 14 octobre 2022. Pour toute question concernant la billetterie en ligne, merci de vous adresser à [billetterie.caes@inserm.fr](mailto:billetterie.caes@inserm.fr)

Rendez-vous sur votre billetterie pour télécharger votre application mobile !

Consultez toutes les informations du Caes Inserm sur notre site web  
[caes.inserm.fr](http://caes.inserm.fr)